

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des 18 et 25 septembre 2024
2. 8405 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement
 - Rapporteur : Monsieur Paul Galles
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. La problématique des TFA dans nos eaux (suite à la demande de la sensibilité politique déi gréng)
4. Enjeux et positions européenne et luxembourgeoise en vue des négociations pour les :
 - COP29 climat
 - COP16 biodiversité
 - COP16 désertification
 - INC5 pollution plastique
5. Divers

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, Mme Françoise Kemp, Mme Mandy Minella, M. David Wagner, Mme Joëlle Welfring

Mme Liz Braz, remplaçant M. Dan Biancalana
M. Ricardo Marques, remplaçant M. Alex Donnersbach

M. Serge Wilmes, Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Tom Schaul, M. Thomas Schoos, du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Philippe Weyrich, du groupe parlementaire CSV

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Paul Galles, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des 18 et 25 septembre 2024

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. 8405 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Monsieur le Rapporteur présente son projet de rapport. Pour les détails exhaustifs de ce document, il est renvoyé au courrier électronique n°314664. Cette présentation ne soulève aucun commentaire et le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents, Monsieur David Wagner (déi Lénk) s'abstenant.

Le modèle de temps de parole de base est proposé pour les débats en séance plénière.

3. La problématique des TFA dans nos eaux

Après quelques paroles d'introduction de Monsieur Paul Galles (CSV), qui renvoie notamment à la prise de position du Mouvement écologique au sujet de la problématique sous rubrique, la parole est passée à Madame Joëlle Welfring (déi gréng) qui explique avoir demandé la mise à l'ordre du jour du point sous rubrique suite à la publication d'une étude du réseau « Pesticide Action Network (PAN) Europe » révélant, à l'échelle européenne, une pollution importante des eaux souterraines et de surface par l'acide trifluoroacétique (TFA). L'oratrice souhaiterait discuter du niveau de TFA mesuré au Luxembourg, ainsi que des pistes concrètes proposées par le Gouvernement, à la fois au niveau national et au niveau international.

Les représentants du Ministère expliquent tout d'abord que le TFA est un produit chimique issu de la dégradation des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS, de l'anglais *per- and polyfluoroalkyl substances*). Les PFAS sont souvent qualifiés de « polluants éternels », car ils se décomposent extrêmement lentement. En raison de l'utilisation étendue des PFAS dans l'agriculture et dans l'industrie, ces substances sont omniprésentes dans l'atmosphère, dans le sol et dans l'eau. Ainsi, on les retrouve dans de nombreux produits et biens de consommation courante (pesticides, gaz réfrigérants, revêtements antiadhésifs de poêles, mousses anti-incendie, cosmétiques, emballages, textiles, aliments, ...). À l'instar des PFAS, le TFA ne se dégrade pas non plus dans l'environnement, ce qui en fait une substance persistante qui s'accumule dans les écosystèmes. De plus, le TFA est très soluble et très mobile et peut donc se propager rapidement.

L'étude du réseau PAN Europe mentionnée ci-avant, publiée en juillet dernier, a conclu que toutes les eaux souterraines et de surface testées dans une dizaine de pays de l'UE présentent des valeurs de TFA très élevées. Les analyses d'eau potable réalisées en aval ont également détecté une présence importante de TFA dans tous les pays, y compris au

Luxembourg. Ces résultats sont préoccupants, car le TFA a un impact potentiellement néfaste à cause de sa persistance dans l'environnement et à cause d'un profil toxicologique qui laisse encore de nombreuses questions sans réponse pour la santé humaine et l'environnement.

Monsieur le Ministre informe qu'un groupe interministériel comprenant des représentants du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture ainsi que des différentes administrations concernées a été instauré début octobre. Sa mission sera d'obtenir un aperçu global de la situation, afin de pouvoir proposer au Gouvernement une série de mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'état des choses.

À noter encore que, suite à une évaluation et en l'absence de valeur limite fixée au niveau international, la Direction de la Santé a déterminé une valeur d'orientation à ne pas dépasser (dose journalière admissible) de 12.000 nanogrammes/litre. Cette valeur est environ 12 fois supérieure au maximum détecté dans les analyses actuelles réalisées dans les eaux potables du Luxembourg.

Nonobstant la mise en place de ces mesures nationales, les représentants du Ministère signalent qu'une action coordonnée doit être menée au niveau international. Ainsi, au niveau de l'UE, des négociations sont en cours (trilogie) et le Luxembourg y plaide pour une restriction étendue du TFA, ainsi que pour la mise en place de valeurs limites harmonisées au niveau européen. Par ailleurs, au niveau mondial, une étude est actuellement conduite par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la toxicité du TFA. Cette étude devrait être publiée dans quelques mois et déterminer une valeur paramétrique au niveau mondial.

Les représentants du Ministère ajoutent que les analyses de l'eau se révèlent très techniques et complexes, car les concentrations de TFA sont extrêmement faibles. Ainsi, même si beaucoup de monitoring est réalisé, peu de données sont disponibles et des extrapolations s'avèrent nécessaires. C'est pourquoi l'Administration de la gestion de l'eau est actuellement en train de développer une nouvelle méthode d'analyse qui permettra des mesures plus précises et aidera à trouver les origines de la pollution. L'accréditation de la méthode est prévue pour fin 2024. Les résultats des analyses pourront alors être publiés plus systématiquement et de manière tout à fait transparente.

*

Suite à l'exposé des représentants du Ministère, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Suite à une question afférente de Monsieur Paul Galles, il est confirmé que la valeur d'orientation à ne pas dépasser pour le TFA est de 12.000 ng/l et que les mesures réalisées jusqu'à présent montrent que la concentration en TFA dans les eaux potables luxembourgeoises est d'environ 1.000 ng/l. Les concentrations sont donc bien en dessous du seuil théorique qui ne devrait pas être dépassé, mais il ne faut pas exclure que ces concentrations évoluent encore. Il est donc important de veiller à ce que les niveaux de TFA dans les eaux destinées à la consommation humaine restent les plus bas possibles. Il faut en outre savoir que la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée en droit luxembourgeois par la loi du 23 décembre 2022, fixe une valeur seuil à ne pas dépasser pour les vingt PFAS les plus pertinents ; cette valeur est de 500 ng/l (« Total PFAS »¹), respectivement de 100 ng/l (« Somme PFAS »²). Cependant, le TFA ne fait pas partie de la liste de ces vingt PFAS.

¹ Par « Total PFAS », on entend la totalité des substances alkylées per- et polyfluorées.

² Par « Somme PFAS », on entend la somme des substances alkylées per- et polyfluorées qui sont considérées comme préoccupantes pour les eaux destinées à la consommation humaine.

À une question de Madame Claire Delcourt (LSAP), il est répondu que la présence de PFAS a été détectée dans des aliments d'origine végétale (miel, céréales), ainsi que dans certaines viandes.

L'oratrice souhaite également obtenir plus de précisions quant aux analyses régionales qui sont en cours ; elle est en effet d'avis qu'il serait important de connaître les concentrations de TFA par région. Les responsables du Ministère confirment que des analyses régionales sont bel et bien en cours, mais que les résultats ne couvrent pas encore l'ensemble du territoire et qu'il est trop tôt pour présenter des résultats fiables. Lorsque ce sera le cas, vraisemblablement à la fin de cette année, des programmes de mesures couplés d'interdictions pourraient être mis en place et un travail de sensibilisation pourrait être entamé.

Dans le même ordre d'idées et suite à une intervention de Monsieur Franz Fayot (LSAP), il est souligné que des analyses sont en cours pour identifier les origines possibles de la contamination par le TFA dans les eaux potables. Les résultats de cette analyse permettront de définir des actions ciblées. Actuellement, deux sources de contamination sont identifiées : industrielle et agricole. L'utilisation des pesticides PFAS est la principale source probable de pollution de l'eau par les TFA dans les zones rurales.

Suite à une question de Monsieur David Wagner, il est expliqué que les études réalisées au niveau international sur le taux de contamination par le TFA montrent des résultats parfois discordants. De nombreuses raisons sont à l'origine de ces différences, et notamment des problèmes de manque de transparence.

Suite à une intervention de Monsieur Luc Emering (DP), les représentants du Ministère donnent à considérer que les analyses réalisées montrent la présence de produits de dégradation de pesticides et/ou d'herbicides dont certains ne sont plus sur le marché depuis parfois de nombreuses années. Afin d'améliorer cette situation, un important travail sur le terrain s'avère nécessaire dans le cadre de l'échange de données.

Dans ce même contexte et suite à une question de Madame Joëlle Welfring relative à la collaboration au niveau de l'échange de statistiques, il est confirmé que les différentes administrations collaborent sans difficulté au niveau national pour ce qui est du transfert de données et permettent donc l'établissement d'un bilan agrégé.

Monsieur Jeff Boonen (CSV) s'interroge quant à l'impossibilité de se débarrasser du TFA avec les procédés de traitement de l'eau potable qui sont habituellement utilisés dans les stations d'épuration. Il s'avère que même le traitement quaternaire n'est pas à même de débarrasser l'eau destinée à la consommation humaine de toute trace de TFA. *A contrario*, le procédé de l'osmose inverse est un système de filtrage qui ne laisse passer que les molécules d'eau. Ce procédé est cependant extrêmement coûteux.

Il est encore précisé qu'une proposition visant à interdire le TFA est actuellement discutée au sein de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) et que le Gouvernement luxembourgeois y soutient une réévaluation de la classification du TFA visant à une restriction générale au niveau européen. Le Gouvernement est d'avis que cette restriction doit viser aussi bien les eaux potables que les eaux de surface et souterraines.

Madame Joëlle Welfring et Madame Claire Delcourt souhaiteraient être informées régulièrement des travaux du groupe de travail interministériel. Monsieur le Président et Monsieur le Ministre s'engagent dans ce sens.

4. Enjeux et positions européenne et luxembourgeoise en vue des négociations pour les COP 29 (climat), COP 16 (biodiversité), COP 16 (désertification) et INC-5 (pollution plastique)

En guise d'introduction, Monsieur Paul Galles explique qu'en aval de la convocation de la présente réunion, la sensibilité politique *déi gréng* a également demandé la mise à l'ordre du jour du point sous rubrique (pour ce qui est de la COP 16 (biodiversité)).

Monsieur Serge Wilmes rappelle que les trois COP (biodiversité, climat et désertification) sont issues du sommet de la Terre de Rio en 1992. Ces trois conventions ont des besoins qui se recoupent et il est essentiel de trouver des synergies entre elles, notamment au niveau du financement. Il donne en outre à considérer que, pour chacune de ces trois conférences, les négociations sont menées au nom de l'Union européenne par la présidence hongroise, via son ministre de l'Environnement. Le mandat de négociation lui a été attribué lors du conseil Environnement qui a eu lieu le 14 octobre dernier.

16^{ème} session de la Conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP 16), qui se tiendra à Cali en Colombie du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024

La COP 16 sera la première conférence des parties organisée depuis l'accord signé en 2022 à Montréal et ayant permis d'adopter le « Cadre mondial de la biodiversité » (GBF ou « *Global Biodiversity Framework* ») qui invite les parties à prendre des mesures en vue de :

- protéger, d'ici à 2030, au moins 30% des zones terrestres et marines ;
- conserver ou restaurer, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes terrestres, urbains, ou aquatiques.

Afin de parvenir à mettre en œuvre ces objectifs, chaque pays doit élaborer un plan d'action. La contribution nationale du Luxembourg est le plan national concernant la protection de la nature (PNPN3). La contribution de l'Union européenne est la loi sur la restauration de la nature (*Nature Restoration Law*), adoptée en juin dernier.

La COP 16 aura pour objectif :

- l'implémentation de l'accord de Montréal et notamment l'évaluation de la mise en œuvre du GBF. Autrement dit, il s'agira d'apprécier les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés en 2022 ;
- la mobilisation des ressources financières pour assurer l'atteinte des objectifs fixés par l'accord de Montréal. À cette fin, le *Global Biodiversity Framework Fund* (GBFF) a été instauré, notamment pour aider les pays en développement. Il s'agit d'un mécanisme doté d'un fonds d'investissement, le *Global Environment Facility* (GEF) qui est une organisation financière indépendante accordant des subsides aux projets liés à la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Le Luxembourg a d'ores et déjà annoncé qu'il placera 7 millions d'euros d'ici 2030 dans le GBFF ;
- l'opérationnalisation du mécanisme sur le partage des avantages découlant de l'utilisation des informations de séquence numérique sur les ressources génétiques.

29^{ème} session de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 29), qui se tiendra à Bakou en Azerbaïdjan du 11 au 22 novembre 2024

Alors que la COP 28 de Dubaï en 2023 s'était focalisée, d'une part, sur la transition pour sortir des énergies fossiles et, d'autre part, sur l'établissement d'un premier bilan mondial (« *Global Stocktake* ») des efforts accomplis depuis l'Accord de Paris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les débats de la COP 29 seront cette fois-ci dominés par les enjeux du financement. Il s'agira en effet de définir un nouvel objectif de financement climatique (NCQG ou « *New Collective Quantified Goal* »), qui viendra remplacer à partir de 2025 la promesse

de 100 milliards de dollars fournis chaque année par les pays développés aux pays en développement pour les aider à faire face au changement climatique. De l'avis de Monsieur le Ministre, il est important dans ce contexte de faire en sorte que des pays comme la Chine ou certains pays du Golfe ne se cachent plus derrière leur statut de pays émergents et acceptent de participer à l'objectif de financement.

À noter que, pour ce qui est des efforts à accomplir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique, c'est-à-dire les contributions déterminées au niveau national (NDC ou « *Nationally Determined Contributions* »), le Luxembourg a d'ores et déjà établi son Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC).

Monsieur Serge Wilmes donne encore à considérer qu'une délégation de jeunes accompagnera cette année la délégation ministérielle luxembourgeoise ; il revient en outre sur les doutes que suscite le choix de l'Azerbaïdjan, exportateur d'hydrocarbures, pour accueillir la COP 29.

16^{ème} session de la Conférence des parties à la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (COP 16), qui se tiendra à Ryad en Arabie saoudite du 2 au 13 décembre 2024

Cette conférence doit permettre d'accélérer les actions de restauration des terres et de résilience à la sécheresse. Aujourd'hui, près de 40% des terres de la planète sont dégradées, ce qui a notamment des conséquences désastreuses sur le climat et la biodiversité. Monsieur le Ministre explique que les pays situés près de l'équateur ne sont en aucun cas les seuls concernés par cette problématique. Ainsi, par exemple, l'érosion est un phénomène inquiétant aussi au Luxembourg ; il fait à cet égard référence au projet de loi n°7237 sur la protection des sols et la gestion des sites pollués, qui doit être examiné.

5^{ème} session du Comité intergouvernemental de négociation sur la pollution (INC-5), qui se tiendra à Busan en Corée du Sud du 25 novembre au 1^{er} décembre 2024

Alors que la production de plastique a doublé au cours des vingt dernières années et représente un problème environnemental considérable, le Comité intergouvernemental de négociation a été chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, basé sur une approche globale qui aborde l'ensemble du cycle de vie des plastiques.

*

Monsieur le Ministre Serge Wilmes se dit préoccupé quant au fait que les principales discussions ne se focalisent sur les problèmes de/du financement lors de ces quatre conférences internationales. Les questions de financement autour du changement climatique sont en effet le symbole des crispations entre les pays dits « du Sud » et ceux dits « du Nord ».

L'importance du financement via le secteur privé est à cet égard mise en avant, car il apparaît que les fonds publics ne seront pas suffisants pour relever tous les défis environnementaux et qu'une addition des fonds privés et publics sera nécessaire. Le potentiel prometteur du modèle de *Blended Finance* est à cet égard abordé. De la même manière, le sujet des différents instruments financiers de *de-risking* (atténuation des risques) est évoqué, avec la place financière de Luxembourg comme acteur potentiellement important dans ce cadre.

Suite à plusieurs questions afférentes de Madame Joëlle Welfring, il est précisé que :

- Concernant les 7 millions d'euros que le Luxembourg s'est engagé à placer dans le GBFF, ceux-ci sont repris dans la programmation financière pluriannuelle et seront crédités d'ici

2030 par le biais du fonds pour la protection de l'environnement. Des détails supplémentaires seront fournis dans les meilleurs délais aux membres de la commission parlementaire ;

- Pour ce qui est de la stratégie européenne pour sensibiliser et responsabiliser les pays émergents, des discussions ont déjà eu lieu en amont de la COP29 et les résultats de ces discussions seront à apprécier au cours de la conférence ;
- De la même manière, il est à espérer que les négociations purement techniques ayant eu lieu préliminairement à la COP29 permettront d'éviter d'éventuels blocages politiques.

Monsieur Franz Fayot est d'avis que le Gouvernement actuel met davantage l'accent sur la compétitivité et la croissance économique, ceci au détriment de la préservation de l'environnement, qui devrait pourtant être sa priorité. Il fait en outre référence à une conférence organisée récemment par le Conseil Supérieur pour un Développement Durable et intitulée « One Planet, Our Future - ré-imaginer la prospérité dans un monde fini », au cours de laquelle un des intervenants, Monsieur Timothée Parrique, a évoqué les problèmes engendrés par la croissance économique et les bienfaits de la décroissance. Monsieur le Ministre évoque quant à lui le rapport Draghi sur la compétitivité européenne, dans lequel l'auteur évoque des pistes pour réformer et relancer la croissance durable, croissance qui doit être qualitative plutôt que quantitative.

Suite à une question afférente de Monsieur David Wagner, Monsieur le Ministre s'engage à faire parvenir aux membres de la Commission le montant exact de la participation du Luxembourg au « *loss and damage fund* ».

En guise de conclusion, Monsieur Paul Galles donne à considérer qu'il serait opportun de faire un bilan à la Chambre des Députés de ces différentes conférences après leur tenue respective. Monsieur le Ministre opine et déclare d'ailleurs souhaiter faire ce même exercice chaque année.

5. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 6 novembre 2024 à 11h30.

Luxembourg, le 4 novembre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact